

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
T R A V A I L

MINISTERE GENERALE DU TRAVAIL

DU 18/10/77

DECRET N° 77/526 /MJT/DGT/DCGPCE/4/3/5

portant intégration et nomination de Monsieur LASSY Antoine dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers (SAF).

-----0000-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT MINISTRE DU PLAN

/ISAS:

- (/u l'Acte fondamental du 5 Avril 1977;
(/u la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u l'Arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/426 du 29/12/1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF;
(/u le Décret 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le Décret 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;
(/u le Décret 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8;
(/u le Décret 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le Décret 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le Protocole d'accord du 5/8/1970 signé entre la République Populaire du Congo et l'URSS; du 3.4.77
(/u l'Acte n° 001/structurant le Comité Militaire du Parti Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;
(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n° 2107/MEN/DO/G22 du 11/8/1977 du Directeur de l'Orientation transmettant le dossier de l'intéressé;
(/u l'Ordonnance n° 035/77 du 28/7/1977 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

et nommant le

Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan;

(/u le Décret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;

(/u la lettre n° 2107/MEN/DO/G22 du 11/8/1977 du Directeur de l'Orientation transmettant le dossier de l'intéressé;

(/u l'Ordonnance n° 035/77 du 28/7/1977 relative à l'exercice du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

PK

DECRETE :

ARTICLE 1°:- En application des dispositions combinées du décret 62/426 du 29/2/1962 et du Protocole d'accord du 5/8/1970 susvisés, Monsieur LASSY Antoine né le 25/4/1949 à pointe Noire, titulaire du diplôme en Bibliothéconomie et Bibliographie obtenu à l'Institut d'Etat de Culture de Leningrad N.K. Kroupskaïa (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers(SAF) et nommé au grade d'Administrateur stagiaire indice 710.

ARTICLE 2°:- Monsieur LASSY Antoine est mis à la disposition de la Direction Générale des Services de Bibliothèques, d'Archives et de Documentation.

ARTICLE 3°:- L'intéressé sera versé dans les cadres de Bibliothécaires lorsque ceux-ci seront créés.

ARTICLE 4°:- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Deuxième Vice
President du Comité Militaire du
Parti Premier Ministre Chef
du Gouvernement Ministre du
Plan;

BRAZZAVILLE, LE 18 Octobre 1977

Le Ministre des la Justice et
du T r a v a i l,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Alphonse MOUSSOU-FOHATI.

AMPLIATIONS:-

- JORPC.....1
- DGT/DCGPCE.....2
- DGT/BST.....1
- D.F.....3
- C.F.....1
- DGSBA.....1
- INTERESSE.....1
- DOSSIER.....3
- SGCM/BC.....2

P. Le Ministre des Finances, en mission
Ministre Délégué auprès du Premier
Ministre, Chargé du Plan.

François BITA.-